

FIDJI

**La Cour d'appel réaffirme la
prééminence des règles de droit sur la
loi du plus fort**

Index AI : ASA 18/002/01

*l'arrêt rendu aujourd'hui par la Cour
d'appel sur cette question de droit
constitutionnel servira d'exemple aux
futures générations, et ce bien au-delà des
limites du Pacifique », a souligné
l'organisation de défense des droits
humains. ●*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*« L'arrêt rendu aujourd'hui par la
Cour d'appel de Fidji, réaffirmant la
primauté de la Constitution, est une
décision fondamentale sur le plan des
droits humains, qui confirme la
prééminence des règles de droit sur la loi
du plus fort », a déclaré Amnesty
International.*

Immédiatement après ce jugement, dans
le cadre duquel la Cour d'appel a estimé que
le gouvernement qui avait pris le pouvoir
après le coup d'État de mai 2000 était
illégal, le Premier ministre par intérim de
Fidji a laissé entendre que des « *normes
différentes en matière de droits
humains* » s'appliquaient dans son pays.

*« La communauté internationale
reconnaît aux droits humains une portée
universelle : ils s'appliquent de la même
manière à tous les habitants de la planète.
Fidji doit trouver une voie pour résoudre
ses problèmes dans le respect de ces
principes internationaux, en
reconnaissant que les droits des Fidjiens
de souche sont égaux – et non
supérieurs – aux autres droits humains.
Aucune forme de discrimination raciale ou
de violence raciste ne peut être justifiée, a
rappelé l'organisation de défense des droits
humains.*

*« Dans le cadre d'opérations de
maintien de la paix des Nations unies, des
soldats fidjiens sont morts en défendant
les droits de la personne humaine et la
primauté de la loi. Amnesty International
appelle le Grand Conseil des chefs et
l'administration provisoire qui gouverne
Fidji à prendre maintenant les mesures
nécessaires pour défendre ces valeurs
fondamentales sur leur propre sol.*

« La réaction des autorités fidjiennes à

Pour en savoir plus ou pour organiser une interview, veuillez contacter le chercheur d'Amnesty International chargé de la région Australie-Pacifique, Heinz Schürmann-Zeggel, à Londres, au +44 20 7413 5720, ou l'attachée de presse de l'organisation chargée de la région Asie-Pacifique, Maya Catsanis, à Londres, au + 44 20 7413 5729.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>